

Famille du média : PQN
(Quotidiens nationaux)
Périodicité : Hebdomadaire
Audience : 713000
Sujet du média : Lifestyle



Edition : Du 1er au 02 decembre
2023 P.26-31
Journalistes : Laurence
Boccaro ;Françoise
Paoletti-Benaziez
Nombre de mots : 3559 p. 1/6

ET MOI...

COMMENT AIDER SES ENFANTS À SE CONSTITUER UN PATRIMOINE

Tout parent pense, dès la naissance d'un enfant, à le protéger de toutes les façons possibles... y compris financièrement. Certains commencent parfois très tôt, en ouvrant des produits financiers au nom de leurs enfants mineurs. D'autres y pensent plus tard, en les intégrant dans une stratégie familiale d'investissement ou en effectuant des donations. Tour d'horizon des différentes possibilités.

Laurence Boccaro et Françoise Paoletti-Benaziez
Photographe: Deanna Dikeman

«Par exemple, indique Guillaume Eyssette, conseiller patrimonial et directeur associé de Géfinéo, 100 euros par mois versés dès la naissance sur une assurance-vie qui va se capitaliser à 5% par an (mais ça pourrait être plus!), implique un capital de 58 573 euros aux 25 ans de l'enfant (34 528 euros à ses 18ans) qui peut s'en servir pour s'acheter un premier logement ou initier un projet professionnel après ses études... Et si ce sont 300 euros qui sont versés chaque mois, la somme atteindra 175 720 euros à ses 25 ans ou 103 577 euros à ses 18 ans. »



[Blurred text block containing illegible content]

[Texte flou]

LES PARENTS NE SONT PAS CENSÉS UTILISER L'ARGENT DÉPOSÉ AU NOM DE LEURS ENFANTS

[Texte flou]



Ci-contre: 12/1997 de la série «Leaving and Waving». Ce qui a commencé en 1991 comme un simple cliché rapide pris de sa voiture est peu à peu devenu une œuvre autour de la mélancolie associée aux adieux et du temps qui passe. Cette série fait partie d'un travail plus large, baptisé «Relative Moments», une chronique en images de la vie de ses proches, commencée en 1986. Page de droite: 7/2002.

[Texte flou]

[Texte flou]

«Si l'administration fiscale se rend compte, au cours d'un contrôle (lancé sur d'autres aspects du patrimoine des épargnants), que des fonds ont régulièrement été retirés des produits ouverts au nom des enfants (sur lesquels les grands-parents mettent aussi souvent de l'argent d'ailleurs), cela peut poser un problème », avertit Guillaume Eyssette, conseiller patrimonial et directeur associé de Géfinéo.

Les parents ont un rôle crucial à jouer dans la constitution du patrimoine de leurs enfants. Ils doivent leur expliquer les avantages de la transmission patrimoniale et leur aider à choisir les outils les plus adaptés à leur situation. Cela peut être une tâche complexe, mais elle est essentielle pour assurer le bien-être financier de leurs enfants à long terme.

Il est important de commencer tôt, car cela permet de bénéficier de la durée de la transmission et de réduire les coûts. Les parents doivent également évaluer leur patrimoine et leur situation familiale pour déterminer les besoins de leurs enfants. Cela peut inclure la planification de la succession, la constitution de trusts ou l'utilisation de produits financiers innovants.

Enfin, il est essentiel de communiquer avec ses enfants et de leur expliquer les raisons de ces choix. Cela leur permettra de prendre conscience de l'importance de la transmission patrimoniale et de leur donner les outils nécessaires pour gérer leur patrimoine à l'avenir.



LES Outils de transmission

Il existe plusieurs outils de transmission patrimoniale qui peuvent être utilisés pour transmettre son patrimoine à ses enfants. Ces outils sont :
 - Le testament : permet de désigner un ou plusieurs héritiers et de leur transmettre son patrimoine.
 - Le trust : permet de constituer un patrimoine pour le compte d'un ou plusieurs bénéficiaires.
 - Les donations : permettent de transmettre son patrimoine à ses enfants de son vivant.
 - Les produits financiers innovants : permettent de transmettre son patrimoine à ses enfants de manière plus souple et plus sécurisée.

AU LIEU D'UN DON EN LIQUIDE, IL EST PARFOIS PLUS JUDICIEUX DE TRANSFÉRER DES ACTIONS OU UN BIEN IMMOBILIER.

Le don en liquide est souvent le plus simple à mettre en œuvre, mais il n'est pas toujours le plus judicieux. En effet, le don en liquide est soumis à des règles fiscales strictes, notamment en matière de droits de succession. Par ailleurs, le don en liquide peut être perçu comme un geste de désaffection, ce qui peut avoir des conséquences sur la relation entre le donateur et le bénéficiaire. Il est donc souvent préférable de transférer des actions ou un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Le don en actions est une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en actions permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en actions est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer des actions, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Le don en bien immobilier est également une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en bien immobilier permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en bien immobilier est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

LES DONNEURS ONT UN CHOIX

Les donateurs ont un choix à faire en matière de mode de transmission de leur patrimoine. Ils peuvent choisir de transmettre leur patrimoine en liquide, en actions ou en bien immobilier. Le choix dépendra de leur situation personnelle et de leur objectif de transmission.

Il est important de noter que le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales strictes. Il est donc conseillé de consulter un conseiller fiscal avant de procéder à un don. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier peut être perçu comme un geste de désaffection, ce qui peut avoir des conséquences sur la relation entre le donateur et le bénéficiaire. Il est donc important de bien réfléchir à son mode de transmission de patrimoine.

Le don en actions ou en bien immobilier est une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en actions ou en bien immobilier permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer des actions ou un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Le don en actions est une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en actions permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en actions est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer des actions, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Le don en bien immobilier est également une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en bien immobilier permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en bien immobilier est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Il est important de noter que le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales strictes. Il est donc conseillé de consulter un conseiller fiscal avant de procéder à un don. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier peut être perçu comme un geste de désaffection, ce qui peut avoir des conséquences sur la relation entre le donateur et le bénéficiaire. Il est donc important de bien réfléchir à son mode de transmission de patrimoine.

LES BÉNÉFICIAIRES ONT UN CHOIX

Les bénéficiaires ont un choix à faire en matière de mode de transmission de leur patrimoine. Ils peuvent choisir de recevoir leur patrimoine en liquide, en actions ou en bien immobilier. Le choix dépendra de leur situation personnelle et de leur objectif de transmission.

Il est important de noter que le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales strictes. Il est donc conseillé de consulter un conseiller fiscal avant de procéder à un don. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier peut être perçu comme un geste de désaffection, ce qui peut avoir des conséquences sur la relation entre le donateur et le bénéficiaire. Il est donc important de bien réfléchir à son mode de transmission de patrimoine.

Le don en actions est une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en actions permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en actions est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer des actions, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Le don en bien immobilier est également une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en bien immobilier permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en bien immobilier est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Il est important de noter que le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales strictes. Il est donc conseillé de consulter un conseiller fiscal avant de procéder à un don. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier peut être perçu comme un geste de désaffection, ce qui peut avoir des conséquences sur la relation entre le donateur et le bénéficiaire. Il est donc important de bien réfléchir à son mode de transmission de patrimoine.

Le don en actions ou en bien immobilier est une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en actions ou en bien immobilier permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer des actions ou un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.

Il est important de noter que le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales strictes. Il est donc conseillé de consulter un conseiller fiscal avant de procéder à un don. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier peut être perçu comme un geste de désaffection, ce qui peut avoir des conséquences sur la relation entre le donateur et le bénéficiaire. Il est donc important de bien réfléchir à son mode de transmission de patrimoine.

Le don en actions ou en bien immobilier est une alternative intéressante au don en liquide. En effet, le don en actions ou en bien immobilier permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable. Par ailleurs, le don en actions ou en bien immobilier est soumis à des règles fiscales plus favorables que le don en liquide. Il est donc souvent préférable de transférer des actions ou un bien immobilier, ce qui permet de transmettre un patrimoine de manière plus structurée et durable.



6/2006, tiré de la série «Weaving and Leaving», qui a pris fin en 2017 au décès de sa mère (son père était mort en 2009). En 2021, Deanna Dikeman en a tiré un livre, paru aux éditions Chose Commune, ouvrage qui a reçu le prix Nadar décerné par l'association Gens d'images la même année.

Il y a une autre façon de regarder l'histoire. Celle qui consiste à se pencher sur les événements passés pour en tirer des enseignements. C'est ce que fait Deanna Dikeman dans son livre «Weaving and Leaving». Elle y raconte son enfance dans une famille d'immigrants, et ce dans le contexte de la guerre civile américaine. Elle nous fait découvrir une époque où les valeurs de la famille et de la communauté étaient très importantes. Elle nous montre comment ces valeurs ont permis à sa famille de survivre et de prospérer. C'est un livre qui nous rappelle l'importance de la famille et de la communauté dans notre vie.

Le livre nous fait découvrir une époque où les valeurs de la famille et de la communauté étaient très importantes. Elle nous montre comment ces valeurs ont permis à sa famille de survivre et de prospérer. C'est un livre qui nous rappelle l'importance de la famille et de la communauté dans notre vie.

Le livre nous fait découvrir une époque où les valeurs de la famille et de la communauté étaient très importantes. Elle nous montre comment ces valeurs ont permis à sa famille de survivre et de prospérer. C'est un livre qui nous rappelle l'importance de la famille et de la communauté dans notre vie.